

CN D

Centre national de la danse

VIE PROFESSIONNELLE

CENTRES CHORÉGRAPHIQUES NATIONAUX

JUIN 2019

Département Ressources professionnelles

CN D
1, rue Victor-Hugo
93507 Pantin cedex

01 41 839 839
ressources@cnd.fr

cnd.fr

INTRODUCTION

Les centres chorégraphiques nationaux (CCN) sont une traduction de la politique de soutien à la danse engagée, à partir des années 1970, par l'Etat et certaines collectivités locales. La création des centres chorégraphiques nationaux a accompagné l'essor de la « nouvelle danse française », tout en s'inscrivant dans une logique globale de décentralisation culturelle.

L'appellation « centre chorégraphique national » a été formalisée en 1984. Il s'agit alors de reconnaître l'existence de 12 compagnies chorégraphiques déjà implantées sur le territoire et de convenir avec les collectivités locales de nouveaux moyens à accorder à ces compagnies. Progressivement, de nouveaux centres seront créés, grâce à la volonté conjointe de l'Etat et de collectivités (notamment les villes).

19 structures sont aujourd'hui labellisées CCN. Il s'agit de structures juridiques indépendantes, placées sous la direction d'un ou plusieurs artistes chorégraphiques. Lieux de référence pour la création, leur objectif est de promouvoir une large variété d'esthétiques et de concourir à l'élargissement des répertoires et des publics.

SOMMAIRE

Missions	2
Fonctionnement	3
Textes officiels (liens)	4
Chiffres clés	5
L'association des centres chorégraphiques nationaux	6
Liste et présentation des CCN	7

MISSIONS

Les centres chorégraphiques nationaux font partie des 12 labels du spectacle vivant et des arts plastiques, attribués par le ministère de la Culture (décret du 28 mars 2017). Les CCN sont reconnus « au titre d'une activité de création, production et diffusion de spectacles de danse ».

Le cahier des missions et des charges relatif au label centre chorégraphique national est fixé par l'arrêté du 5 mai 2017 (en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017). Il remplace le précédent cahier des missions et des charges annexé à la circulaire du 31 août 2010 (modifié le 22 février 2013).

Les CCN mettent en œuvre l'activité de création de l'artiste qui les dirige et la diffusion des œuvres qui en résulte.

Les outils de travail dédiés au CCN sont partagés avec des artistes invités.

Les CCN développent une politique de transmission de la culture chorégraphique et d'éducation artistique et culturelle. Ce sont des lieux ressources pour la danse sur leur territoire.

Les CCN constituent un « creuset d'emploi pour les artistes chorégraphiques, en visant une politique de la permanence de l'emploi adaptée à chaque projet artistique et à chaque structure ».

Une attention particulière est portée aux principes de diversité (des œuvres et des artistes) et de parité entre femmes et hommes.

Les structures labellisées CCN doivent répondre aux engagements suivants :

1) Engagement artistique

Les CCN doivent permettre la **recherche et l'expérimentation** et participer au renouvellement des formes chorégraphiques.

Les CCN :

Produisent des créations et des reprises du répertoire, de l'artiste directeur et d'autres artistes ;

Assurent la **circulation** des œuvres créées ;

Travaillent à leur **rayonnement** national et international, ainsi qu'à leur présence au plan local pour favoriser la rencontre des publics avec les œuvres chorégraphiques.

Les CCN **accompagnent** les artistes et équipes artistiques, à travers notamment :

Le **dispositif accueil-studio** : les CCN accompagnent des chorégraphes et des compagnies dans leur démarche de création, de production et de diffusion, à travers des résidences dotées de moyens de production, ainsi qu'un soutien spécifique (administratif, technique ...).

Une attention particulière est portée à l'accueil d'équipes en début de parcours ou issues du territoire régional, tout en travaillant à l'accueil d'artistes d'envergure nationale ou internationale.

La **résidence d'artiste associé** (cf. circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences) : elle renforce la présence durable des artistes au sein du CCN, dans une logique d'ouverture et de diversité. Une convention portant sur une durée de 2 à 3 ans, renouvelable, fixe les engagements respectifs du CCN et de l'artiste associé.

Le **prêt de studio** : les CCN contribuent ainsi au soutien des équipes chorégraphiques.

2) Engagement culturel et territorial

Les CCN développent une politique en matière de transmission de la culture chorégraphique et d'éducation artistique et culturelle, et assurent un rôle de lieu ressource pour la danse sur leur territoire.

Le travail d'action culturelle se traduit par des initiatives de médiation visant à diversifier les publics, en tenant compte des possibilités de partenariat sur le territoire.

Les CCN organisent également la conservation de leurs archives et en favorisent l'accès pour les chercheurs, voire le public.

3) Engagement professionnel

Les CCN contribuent à l'insertion professionnelle des jeunes danseurs ainsi qu'à l'accompagnement des danseurs qu'ils emploient dans leur reconversion.

Les CCN mettent en place une offre de formation professionnelle (entraînement régulier du danseur, master class...), en cohérence avec l'offre existante sur leur territoire.

FONCTIONNEMENT

Structure

Les CCN doivent être constitués sous une forme juridique qui leur permette de disposer d'une autonomie de gestion : un pouvoir de décision exercé par des organes propres, des moyens garantis par l'autonomie financière de la structure, une autonomie de recrutement et de gestion du personnel, une autonomie artistique.

Les CCN sont actuellement des associations loi 1901, à l'exception du Ballet du Rhin qui s'appuie sur un syndicat intercommunal.

Direction

Les CCN sont dirigés par un(e) ou plusieurs artiste(s) chorégraphique(s).

Le directeur du CCN est nommé, au terme d'une procédure de sélection, pour un mandat de quatre ans renouvelable dans la limite de deux périodes de trois ans.

Déroulé de la procédure de sélection :

- publication d'un appel à candidatures, sur la base d'une note d'orientation préparée par l'Etat et les collectivités territoriales ;
- les candidats adressent un dossier incluant CV et lettre de motivation ;
- pré-sélection de 4 à 6 candidats, par un comité de sélection composé de représentants du ministère de la Culture, des collectivités territoriales et de représentants des organes de gouvernance du CCN ;
- la délibération du jury est validée par l'instance de gouvernance du CCN ;
- les candidats pré-sélectionnés élaborent une proposition de projet artistique et culturel pour le CCN, y compris dans ses traductions budgétaires et de fonctionnement ;
- audition des candidats pré-sélectionnés par un jury composé de représentants du ministère de la Culture, des collectivités territoriales et de représentants des organes de gouvernance du CCN ;
- la délibération du jury est validée par l'instance de gouvernance du CCN ;
- la nomination du directeur fait l'objet d'un agrément préalable du ministre de la Culture.

Convention

Une convention pluriannuelle d'objectifs est conclue entre le CCN, l'Etat et les collectivités territoriales partenaires. Elle a une durée initiale de 4 ans, et peut être suivie de 2 nouvelles conventions d'une durée de 3 ans chacune, en lien avec le renouvellement des périodes de mandat de la direction.

Cette convention précise les activités du CCN, les engagements du CCN et leur traduction en indicateurs permettant une évaluation, les moyens mis à la disposition du CCN.

Moyens

La direction du CCN s'appuie sur une équipe permanente professionnelle. La pérennisation d'emplois d'artistes chorégraphiques doit être considérée comme une modalité à privilégier, en lien avec le projet de chaque centre.

Le CCN doit disposer de manière permanente et exclusive d'au moins un studio d'une surface supérieure à 140m², équipé d'un plancher adapté et permettant l'accueil du public. L'accès à un second studio est indispensable.

Le CCN doit disposer d'un parc de matériel technique aux standards récents et disposer de locaux administratifs compatibles avec son activité.

Le CCN bénéficie d'un soutien financier de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires.

Evaluation, nouvelle convention

Un an – ou au plus tard 6 mois – avant l'expiration de la convention pluriannuelle d'objectifs, la direction du CCN présente une autoévaluation, sous la forme d'un bilan des actions développées et de la réalisation des objectifs. Cette autoévaluation est assortie des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Ces 2 documents sont transmis au DGCA, au DRAC et aux collectivités territoriales partenaires.

A l'issue de cette procédure, les partenaires publics décident de demander ou non au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention.

TEXTES OFFICIELS

Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, article 5

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032854341

Décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034307944

Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre chorégraphique national »

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034679452

Charte de l'accueil-studio des CCN, ministère de la Culture et de la Communication / ACCN, 28 mars 2011

<http://www.accn.fr>

CHIFFRES CLÉS

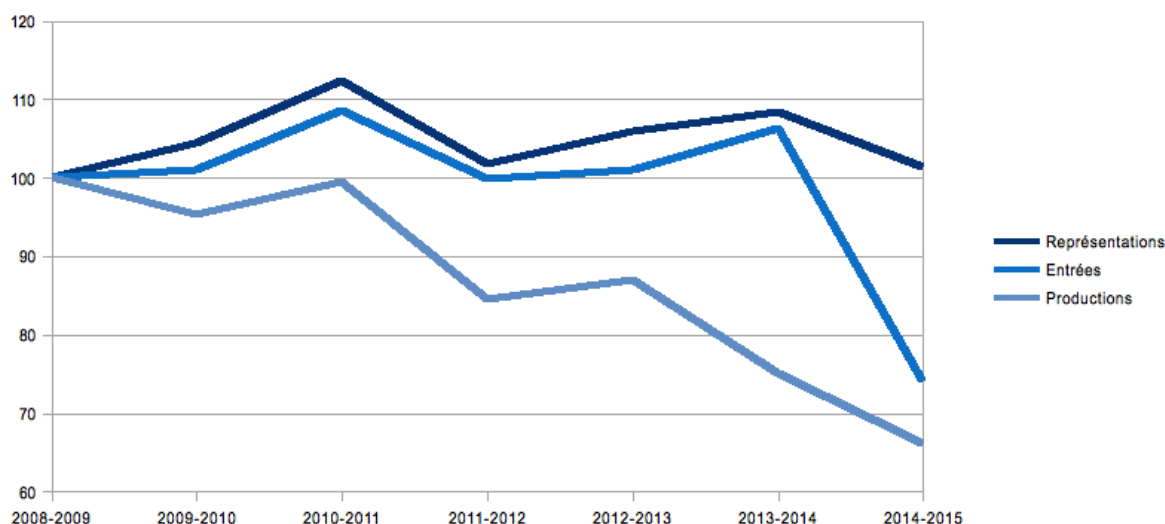
Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Activités

Pour la saison 2014/15, les 19 CCN ont proposé 1246 représentations, qui ont réuni 451 608 spectateurs.

Globalement, les indices d'évolution de l'activité des CCN (nombre de représentations, entrées et productions) sont en baisse par rapport à la saison précédente. Les indices liés aux entrées et aux productions sont même en baisse depuis 2008-2009.

Indices d'évolution de l'activité des CCN (2008-2015)



Base 100 saison 2008-2009

Pour la saison 2013/14, 126 spectacles ont été produits par les 19 CCN, dont :

21 créations du directeur du CCN

19 créations d'autres artistes

85 reprises de créations antérieures du CCN.

Emploi

Globalement, qu'il s'agisse des emplois administratifs, artistiques ou techniques, les CCN ont salarié, en 2014, 588 équivalents temps plein (dont 268 ETP artistes, soit 45%).

Sur ces 588 ETP, 401 étaient des emplois permanents (CDI et CDD d'une durée supérieure ou égale à 9 mois) et 187 des emplois occasionnels (CDD et notamment CDD relevant des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage).

Sur les 268 ETP artistes, 157 étaient des emplois permanents (CDI et CDD d'une durée supérieure ou égale à 9 mois) et 111 des emplois occasionnels (CDD et notamment CDD relevant des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage).

Depuis 2005, l'emploi des artistes est resté relativement stable (de 272 ETP artistes en 2005 à 268 en 2014), mais avec une substitution de l'emploi permanent par de l'emploi occasionnel (201 ETP permanents en 2005 à 157 en 2014 ; 70 ETP occasionnels en 2005 à 111 en 2014).

Subventions

L'ensemble des 19 CCN a bénéficié de 34,4 millions d'euros de subventions (TTC) en 2013, accordées principalement par le ministère de la Culture (44%) et les collectivités territoriales (28% pour les villes et intercommunalités, 18% pour les régions et 4% pour les départements).

L'ASSOCIATION DES CENTRES CHOREGRAPHIQUES NATIONAUX

À l'initiative de leurs directeurs, une association des centres chorégraphiques nationaux a vu le jour en 1995. Cette association a pour objet l'échange et le débat entre les équipes professionnelles des CCN adhérents. Elle doit permettre de faire entendre collectivement le point de vue des chorégraphes-directeurs et de dialoguer avec les acteurs de la vie chorégraphique, artistique et culturelle.

L'ACCN a lancé, en 2004, une mission d'étude sur l'évolution et l'actualité des enjeux artistiques et institutionnels des centres chorégraphiques nationaux. Ce travail a abouti avec l'édition, en 2006, de *L'Art en présence* (direction de rédaction et mission d'étude : Dominique Orvoine). *L'Art en présence* propose une réflexion enrichie par de nombreux témoignages, écrits d'auteurs et chiffres clés sur les missions et activités des CCN. L'ouvrage est téléchargeable sur le site de l'ACCN.

Au cours de la saison 2014/15, qui a marqué les 30 ans d'existence des CCN, l'ACCN a organisé une réflexion sur le champ chorégraphique avec un séminaire réunissant les acteurs du secteur. Cette initiative se veut le début d'un mouvement collectif de partage d'expériences et de problématiques communes. Les « propositions et enjeux pour le secteur chorégraphique » issus de ce séminaire sont consultables sur le site de l'ACCN.

Bureau de l'ACCN élu le 30 octobre 2018

co-président.e.s :

Sylvain Groud, directeur du CCN de Roubaix Hauts-de-France
Petter Jacobsson, directeur du CCN - Ballet de Lorraine
Thierry Malandain, directeur du CCN - Malandain Ballet Biarritz
Ambra Senatore, directrice du CCN de Nantes
Grégory Cauvin, secrétaire général du CCN - Ballet de Lorraine
Erika Hess, directrice déléguée du CCN de Nantes
Yves Kordian, directeur délégué du CCN - Malandain Ballet Biarritz
Claire Rousier, directrice-adjointe du CNDC d'Angers

Contacts

Secrétaire général : Frédéric Pérouchine
Chargé de coordination : Thomas Da Silva Antunes

Siège social :

C/0 Centre Chorégraphique National de Caen en Normandie
La Halle aux granges 11-13 rue du Carel 14054 Caen cedex 4

Adresse postale :

12-14 rue Léchevin 75011 Paris

Mél : info@accn.fr

Site Internet : www.accn.fr

PRESENTATION DES CCN

Les CCN sont présentés par ordre alphabétique de ville d'implantation.
Les indications de genre(s) esthétique(s) ont été renseignées par les CCN.

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL AIX-EN-PROVENCE BALLET PRELJOCAJ - PAVILLON NOIR

Direction artistique : Angelin PRELJOCAJ

CS 30824

13627 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

T 04 42 93 48 00

Mél : ballet@preljocaj.org

Site Internet : www.preljocaj.org

Direction : Nicole SAÏD

Production-diffusion : Emmanuelle MANDEL

Date de création du CCN : 1996

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine

CENTRE NATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE – ANGERS (CNDP)

Direction : Robert SWINSON

17 RUE DE LA TANNERIE - BP 50107

49101 ANGERS CEDEX 02

T 02 44 01 22 66

Mél : contact@cndc.fr

Site Internet : www.cndc.fr

Directrice adjointe : Claire ROUSIER

Production-diffusion : Arnaud HIE

Date de création du CCN : 1996

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine

Artiste associé : Hervé ROBBE

VIA DANSE - CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ À BELFORT

Direction : HÉLA FATTOUMI - ÉRIC LAMOUREUX

3 AVENUE DE L'ESPÉRANCE

90000 BELFORT

T 03 84 58 44 88

Mél : contact@viadanse.com

Site Internet : <http://viadanse.com>

Secrétaire général : Lucien AMMAR-MARINO

Administration : Philippe MIESCHBERGER

Date de création du CCN : 1990

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine

Artistes associés : La Cie LABKINE : Valeria Giuga

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE EN PYRENEES-ATLANTIQUES / MALANDAIN BALLET BIARRITZ

Direction : Thierry MALANDAIN

GARE DU MIDI

23 AVENUE FOCH

64200 BIARRITZ

T 05 59 24 67 19

Mél : ccn@malandainballet.com

Site Internet : www.malandainballet.com

Directeur délégué : Yves KORDIAN

Date de création du CCN : 1998

Genre(s) esthétique(s) : danse classique, néo-classique

Artiste associé : Martin HARRIAGUE

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE CAEN EN NORMANDIE

Direction : Alban RICHARD

11/13 RUE DU CAREL

BP 75411

14054 CAEN CEDEX 4

T 02 31 85 83 94

Mél : info@ccncn.eu

Site Internet : www.ccncn.eu

Directrice adjointe : Catherine MENERET

Production-diffusion : Sébastien KEMPF

Date de création du CCN : 1988

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine

Artistes associées : Ola MACIEJEWSKA, Mélanie PERRIER

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE CRÉTEIL ET DU VAL DE MARNE / COMPAGNIE KÄFIG

Direction : Mourad MERZOUKI

MAISON DES ARTS

PLACE SALVADOR ALLENDE

94000 CRÉTEIL

T 01 56 71 13 20

F 01 56 71 13 22

Mél : contact@ccncreteil.com

Site Internet : www.ccncreteil.com

Administratrice : Muriel RENAHY-MATHIEUX

Administration de production : Francesca RIVA

Date de création du CCN : 1984

Genre(s) esthétique(s) : danse hip-hop

CCN² - CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE GRENOBLE

Direction : Rachid OURAMDANE et Yoann BOURGEOIS

4 RUE PAUL CLAUDEL - CS 92448

38034 GRENOBLE CEDEX 02

T 04 76 00 79 80

Mél : direction@ccn2.fr

Site Internet : www.ccn2.fr

Administration : Yves LE SERGENT

Production : Erell Melscoët

Date de création du CCN : 1984

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine

Artistes associés : Latifa LAABISSI (chorégraphe), Chloé MOGLIA (artiste aérienne), Mehdi MEDDACI (artiste plasticien)

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE LA ROCHELLE

KADER ATTOU / CIE ACCRORAP

Direction : Kader ATTOU

CHAPELLE FROMENTIN

14 RUE DU COLLÈGE

17025 LA ROCHELLE CEDEX 1

T 05 46 41 17 75 / 05 46 00 00 46

Mél : contact@ccnlarochelle.com

Site Internet : www.ccnlarochelle.com

Responsable de la production et de la diffusion : Olivia KUHN

Date de création du CCN : 1984

Genre(s) esthétique(s) : danse hip-hop

Artistes associés : NACH - Cie Nach Van Van Dance Company, La cie Racines Carrées – Nabil OUELHADJ

LE PHARE, CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DU HAVRE NORMANDIE

Direction : Emmanuelle VO-DINH

30 RUE DES BRIQUETIERS

76600 LE HAVRE

T 02 35 26 23 00

Mél : contact@lephare-ccn.fr

Site Internet : www.lephare-ccn.fr

Directrice déléguée : Solenne RACAPÉ

Administration : Dominique ALLAIS

Date de création du CCN : 1993

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine

Artistes associés : Mylène BENOIT, Malgven Gerbes et David Brandstätter - Compagnie shifts

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE MARSEILLE - BALLET NATIONAL DE MARSEILLE

Direction : à compter du 1er septembre 2019 - Le collectif (La)Horde - Marine BRUTTI, Jonathan DEBROUWER et Arthur HAREL.

20 BOULEVARD DE GABÈS

13008 MARSEILLE

T 04 91 32 72 72

Mél : accueil@ballet-de-marseille.com

Site Internet : www.ballet-de-marseille.com

Responsable production : Caroline DUMONT

Responsable diffusion : Sophie GUENEAU

Date de création du CCN : 1972

Genre(s) esthétique(s) : danse classique, danse contemporaine

Artiste associé : Eric MINH CUONG CASTAING

ICI - CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE MONTPELLIER LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction : Christian RIZZO

AGORA - BOULEVARD LOUIS BLANC

34000 MONTPELLIER

T 04 67 60 06 70

Mél : accueil@ici-ccn.com

Site internet : <http://ici-ccn.com>

Directeur délégué : Rostan CHENTOUF

Production-diffusion : Anne FONTANESI, Anne BAUTZ

Date de création du CCN : 1984

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine

Artiste associé : Vincent DUPONT

BALLET DE L'OPÉRA NATIONAL DU RHIN / CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL

Direction : Bruno BOUCHÉ

38 PASSAGE DU THÉÂTRE

B.P. 81165

68053 MULHOUSE CEDEX

T 03 89 45 94 10

F 03 89 66 40 17

Mél : ballet@onr.fr

Site Internet : www.operanationaldurhin.eu

Administration : Emmanuelle BOISANFRAY

Date de création du CCN : 1985

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine, danse classique, danse néo-classique

Artiste associé : Daniel CONROD

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL - BALLET DE LORRAINE (NANCY)

Direction : Petter JACOBSSON

3 RUE HENRI BAZIN

BP 70645

54010 NANCY CEDEX

T 03 83 85 69 00

Mél : cpotdevin@ballet-de-lorraine.eu

Site Internet : www.ballet-de-lorraine.eu

Administration : Pierre-Yves MAS

Secrétaire général : Grégory CAUVIN

Date de création du CCN : 1978

Genre(s) esthétique(s) : danse classique, danse contemporaine

Artiste(s) associé(s) : partenariat avec le Centre Pompidou Metz

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES

Direction : Ambra SENATORE

23 RUE NOIRE

44000 NANTES

T 02 40 93 30 97

F 02 40 93 30 11

Mél : contact@ccnn.fr

Site Internet : www.ccnnantes.fr

Direction déléguée : Erika HESS

Production et diffusion : Julie TEYSSOU

Date de création du CCN : 1992

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLÉANS

Direction : Maud LE PLADEC

37 RUE DU BOURDON BLANC

CS 42348

45023 ORLÉANS CEDEX 1

T 02 38 62 41 00

F 02 38 77 08 55

Mél : infos@ccn-orleans.com

Site Internet : www.ccn-orleans.com

Administration : Isabelle VIGNAUD

Secrétaire Générale : Raïssa KIM

Date de création du CCN : 1995

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine

COLLECTIF FAIR(E) // CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE RENNES ET DE BRETAGNE

Direction : Collectif FAIR(E) – (Bouside Aït-Atmane, Iffra Dia, Johanna Faye, Linda Hayford, Saïdo Lehlouh, et Ousmane Sy, Céline Gallet et Marion Poupinet)

38 RUE SAINT-MELAINÉ

CS 20831

35108 RENNES CEDEX 3

T 02 99 63 88 22

Mél : info@ccnr.org

Site Internet : www.ccnrb.org

Date de création du CCN : 1978

Genre(s) esthétique(s) : danse hip hop

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE RILLIEUX-LA-PAPE

Direction : Yuval PICK

30 TER AVENUE GÉNÉRAL LECLERC

69140 RILLIEUX-LA-PAPE

T 04 72 01 12 30

F 04 72 01 12 31

Mél : info@ccnr.fr

Site Internet : www.ccnr.fr

Administratrice générale : Vanessa LASSAIGNE

Administration : Fabrice MARCHAND

Production-diffusion : Ophélie COQ

Date de création du CCN : 1998

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL ROUBAIX HAUTS-DE-FRANCE

Direction : Sylvain GROUD

33 RUE DE L'ÉPEULE

59052 ROUBAIX – BP 65

T 03 20 24 66 66

Mél : contact@balletdunord.fr

Site Internet : www.balletdunord.fr

Directeur adjoint : Denis LUCAS

Date de création du CCN : 1983

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE TOURS

Direction : Thomas LEBRUN

47 RUE DU SERGENT LECLERC

37000 TOURS

T 02 47 36 46 00

F 02 47 36 46 01

Mél : info@ccntours.com

Site Internet : www.ccntours.com

Administratrice générale : Camille D'ANGELO

Production-diffusion : Caroline DEPREZ

Date de création du CCN : 1989

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine

Artiste associée : Emmanuel EGGERMONT